

Conseil d'Administration Inserm
Élection des représentant.e.s du personnel
mandat 2021-2025

**En votant pour les candidat.e.s du SNTRS CGT
au Conseil d'Administration de l'Inserm
vous vous engagez pour la défense de votre statut,
de votre organisme et de ses missions de service public.**

Le Conseil d'Administration est la seule instance décisionnelle où siègent des représentants du personnel, il vote le budget de l'organisme et nous permet d'interpeller les ministères de tutelles. Le mandat 2021-2025 sera marqué par la mise en application de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR). Il est primordial que vos élus soient porteurs de vos revendications.

Le projet de LPR affichait dans ses objectifs d'octroyer des moyens supplémentaires pour la recherche. La loi votée ne nous apportera ni moyens, ni postes. Cette loi altère gravement le statut des personnels avec la mise en place de postes non statutaires : les CDI de missions scientifiques pour les techniciens, ingénieurs et chercheurs, et les chaires de professeur junior (*tenure track*) pour de futurs directeurs de recherche.

Le protocole d'accord sur l'amélioration des carrières et rémunérations des personnels, qui par ailleurs s'attaque à notre statut en validant les *tenure track*, a été signé par le SGEN-CFDT, l'UNSA et le SNPTES. Pour le SNTRS-CGT, il n'était pas possible de signer ce protocole et de proclamer en même temps défendre notre statut ; ni de signer ce protocole et être contre la LPR !

De plus le Sénat, avec l'accord du gouvernement, a introduit une disposition criminalisant les mobilisations et contestations dans nos établissements. C'est la porte ouverte à toutes les dérives autoritaires. Cette loi porte gravement atteinte aux libertés des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Voir analyse complète de la LPR [ICI](#)).



Le budget de l'Inserm stagne depuis des années



Le gouvernement actuel n'a rien fait pour améliorer le budget de l'Inserm (voir figure). Malgré ses promesses et la mise en place de la LPR, le budget 2021 est toujours un budget d'austérité. Il n'apportera ni postes ni moyens budgétaires supplémentaires aux laboratoires. Les moyens distribués par l'ANR ainsi que les préciputs n'arriveront pas dans nos laboratoires avant 2022.

L'Institut fonctionne grâce à la précarité



40% du personnel de l'Inserm est en situation de précarité. Tous les métiers (IT et chercheurs) sont concernés par cette précarité. Elle nuit aux conditions de travail. L'absence de recrutements statutaires pour la création de postes supplémentaires, réduit les possibilités de promotion et d'avancement pour les IT.

Cette absence de création de postes dans la recherche publique ne propose aucun avenir aux jeunes scientifiques et hypothèque le futur de la recherche biomédicale en France.

L'Institut n'offre plus de liberté de recherche

Depuis de très nombreuses années, le financement des laboratoires se fait presque exclusivement par

des appels à projet. En augmentant le financement de l'Agence National de la Recherche, la LPR aggrave cette situation. Quelques îlots de haut niveau seront préservés, mais insuffisants pour conserver le tissu nécessaire à la recherche fondamentale. La COVID-19 montre la nécessité d'un financement récurrent pour permettre à la recherche d'être à la hauteur des enjeux sanitaires.

L'institut perd son d'identité

L'organisation territoriale de la recherche, autour des universités et des Ixex, renforcée par la LPR, affaiblit les organismes nationaux de recherche. La mise en concurrence des établissements universitaires affaiblit la mission nationale de notre organisme. Elle affaiblit aussi le sentiment d'appartenance de nos agents.

La qualification des agents n'est pas reconnue, leurs primes sont 3 fois plus faibles que celles des autres fonctionnaires



Un nombre très important d'IT et de chercheurs sont bloqués en fin de carrière sans perspective d'évolution malgré les directives pour que la carrière se déroule au minimum sur deux grades. Les grilles de salaires sont toujours incohérentes et ne reconnaissent pas suffisamment les qualifications.

Les primes sont les plus basses de la fonction publique de l'État.

Le protocole d'accord sur l'amélioration des carrières et rémunérations, dans le cadre de la LPR, ne résoudra pas ces problèmes.

La crise de la COVID-19 a démontré l'engagement des agents, leur adaptabilité lors de la mise en place du télétravail. Cependant l'Inserm n'a donné aucune compensation financière pour les dépenses engagées.

Bilan des élus sortants SNTRS CGT : Claudia GALLINA et Hervé DABIRE

En tant qu'élus sortants du SNTRS CGT, lors du mandat 2017-2020, nous nous sommes fait un point d'honneur à être présents à toutes les réunions du Conseil d'Administration et à vous rendre compte des débats. Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises pour défendre les intérêts de l'Inserm et de ses agents. Notre but a toujours été d'apporter une contribution constructive.



Bilans sociaux

Ils ont été l'occasion de montrer que les carrières et les rémunérations à l'Inserm ne sont pas au niveau de qualification et d'implication des agents.

Budgets

Depuis de nombreuses années, ils ne compensent pas l'inflation et nos laboratoires ont des crédits de bases insuffisants. Nous avons systématiquement voté contre ces budgets.

La nouvelle agence autonome ANRS-Réacting

Nous avons voté pour la création de la nouvelle agence, mais avec une motion demandant la mise en place de moyens financiers et humains spécifiques pour cette nouvelle structure

Plus de détails [ICI](#)

Ce que le SNTRS-CGT défendra au prochain Conseil d'Administration

Pour que le personnel de la recherche soit traité comme les autres fonctionnaires

- La revalorisation des professions des travailleurs scientifiques et l'attractivité des carrières avec
 - une augmentation significative des rémunérations pour rattraper la perte du pouvoir d'achat ;
 - une revalorisation des primes au même niveau que le reste de la fonction publique ;
 - une revalorisation et un déblocage des carrières ;
 - une politique de promotion juste et transparente reconnaissant les qualifications et l'investissement des personnels.
- Les emplois statutaires stables, garantie de l'indépendance de la recherche avec :
 - un plan de titularisation de tous les précaires de l'Inserm travaillant sur des fonctions pérennes ;
 - un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires chercheurs et IT ;
- La suppression des primes « au mérite », attribuées en totale opacité, contraires à l'esprit et au travail d'équipe ;
- Le maintien du CHSCT et des CSHSCT.

Pour que l'Inserm reste l'organisme national structurant de la recherche biomédicale et en santé sur tout le territoire, il faut :

- que le Conseil Scientifique et les CSS retrouvent leurs prérogatives en matière d'évaluation et de prospective. Nous voulons une recherche libérée des seules contraintes de l'innovation et du transfert. Nous voulons que la communauté scientifique soit respectée, que les instances scientifiques soient des instances indépendantes et ne soient pas réduites à des chambres d'enregistrement des décisions du PDG ;
- que le budget propre de l'Institut soit significativement augmenté afin de pouvoir mener sa politique scientifique et relever les défis à venir (nouvelles technologies de la santé et médecine personnalisée, épidémiologie, big data et prévention, virus et maladies émergentes ...)
- un financement récurrent et significatif des laboratoires garantissant la liberté de recherche ;
- un financement de la recherche à l'Inserm dans le cadre d'une augmentation du financement de l'ensemble de la recherche publique pour atteindre l'objectif de 1% du PIB afin de permettre une recherche de haut niveau.

**Que vous soyez Ingénieur.e.s, Assistant.e.s Ingénieur.e.s, Technicien.ne.s,
Adjoint.e.s Techniques ou, Chercheur ou Chercheuse,
pour faire entendre votre voix au Conseil d'Administration,
VOTEZ massivement pour les listes SNTRS CGT**



Listes présentées par le SNTRS-CGT

Collège 1 (Chercheurs) :

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site
1) URBACH	Valérie	CRCN	U955	Créteil
2) LEGAGNEUX	Vincent	CRCN	U1085	Rennes
3) FROUIN MORLON	Frédérique	CRCN	U1288	Orsay
4) DEMARQUE	Michael	CRCN	UMR9197	Saclay
5) YATIME	Laure	CRCN	UMR5235	Montpellier
6) ANEGON	Ignacio	DRCE	U1064	Nantes

Collège 2 (ITA) :

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site
1) GALLINA-MULLER	Claudia	IEHC	DSI-CIC1433	Nancy
2) PECQUERET	Valérie	TCE	U1229	Nantes
3) CHINESTRA	Patrick	IEHC	U1037	Toulouse
2) FERRARI	Patricia	IECN	CAES	Bicêtre
5) TORRES	Magali	IECN	U1090	Marseille
6) MOULAERT	David	AI	U1258 IGBMC	Strasbourg

**Vote par scrutin électronique :
du mardi 26 janvier à 9H au mardi 2 février 2021 à 14H**

Le Conseil d'Administration (CA) est la seule instance décisionnelle chargée de voter le budget de l'organisme, son rapport annuel d'activité, les éventuels changements des textes juridiques gérant l'Institut et les actions de partenariats avec différents acteurs (universités, entreprises, autres organismes, associations de malades).

Le CA comprend 6 élus des personnels (3 chercheurs et 3 ITA) ainsi que les représentants de la Direction Générale de l'Inserm, du CNRS, de la CPU (Présidents des Universités), des Ministères de tutelle (de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ; des Solidarités et de la Santé ; de l'Économie, des Finances et de la Relance), des associations de malades et quelques personnalités nommées dont des représentants des industries pharmaceutiques.

[Retrouvez toute l'actualité sur notre site](#)

SNTRS – CGT

7 rue Guy Môquet Bâtiment I 94800 VILLEJUIF cedex
Téléphone : 01 49 58 35 85 ; Courriel : sntrs-cgt@cnrs.fr